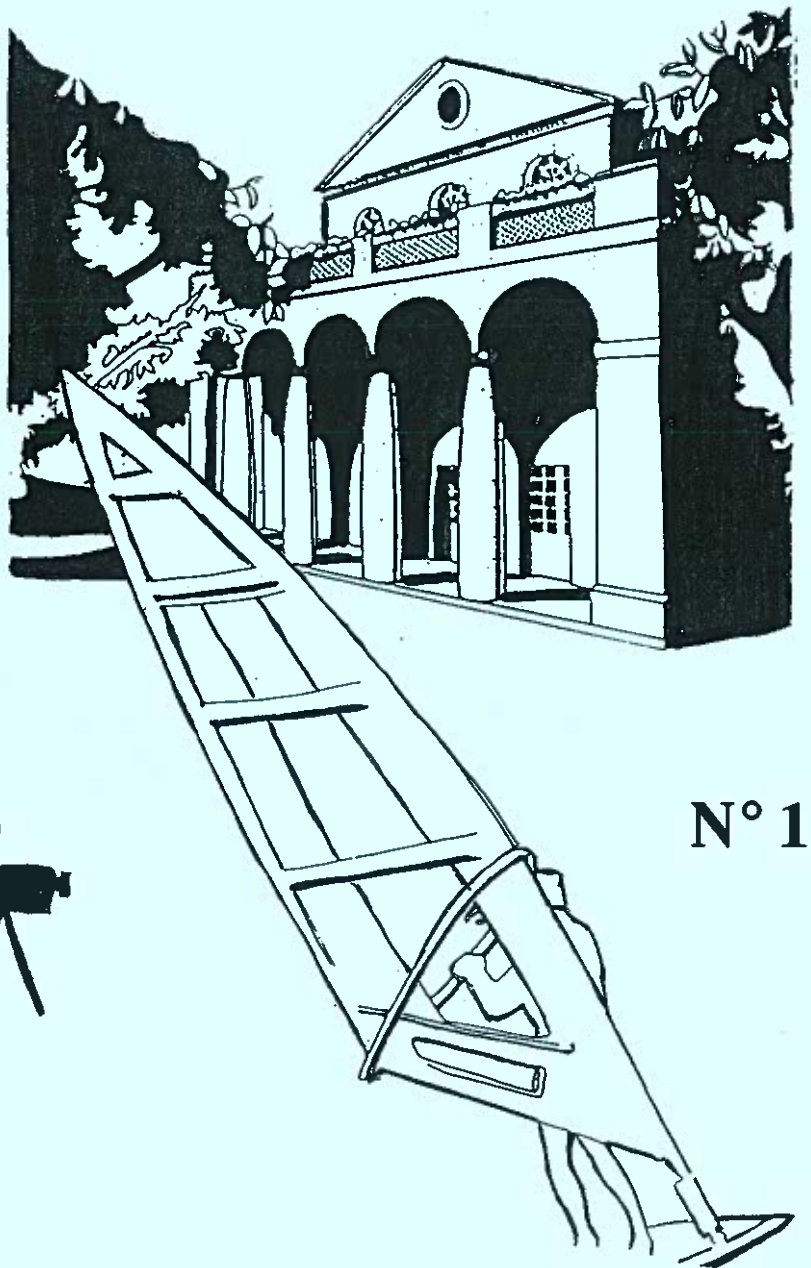


GERS
Au coeur de la Gascogne

CASTERA-VERDUZAN

VILLAGE THERMAL
ET DE DETENTE



N° 19

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du Maire,

Amies Castéroises, Amis Castérois,

846 ! C'est la nouvelle population de Castéra-Verduzan (830 + 16 étudiants) avec un gain de près de 5% d'habitants par rapport au dernier recensement de 1990 (794 + 12 étudiants). On peut regretter que certains de nos concitoyens aient préféré se faire recenser ailleurs... Nous aurions dépassé la barre symbolique de 850...

Cette progression exceptionnelle dans notre canton et les cantons voisins démontre le dynamisme des castérois. Nous récoltons le bénéfice des investissements de ces dernières années: base de loisirs, camping, lotissements, soutien aux associations par création de structures adaptées (salle de sport, terrain de foot avec vestiaire). Notre situation géographique privilégiée entre Auch et Condom et le dynamisme de notre commerce sont également des facteurs favorables.

Le développement thermal doit permettre dans les années à venir de conforter cette évolution. Les travaux de rénovation et d'extension sont en cours et le calendrier respecté : ouverture de la station prévue pour début avril 2000. Le nouveau bâtiment construit sur l'ancien camping comprend outre les locaux techniques au rez-de-chaussée, une piscine au premier étage et une résidence hôtelière aux 2ème et 3ème étages. Après défection de la Compagnie Européenne des Bains, la construction de la résidence a été prise en charge, comme le reste du bâtiment, par le Conseil Général. Dans un premier temps une régie départementale devrait gérer l'établissement de Castéra-Verduzan. Une réflexion est en cours pour associer les thermes de Lectoure et créer un pôle départemental thermal.

En ce qui concerne l'implantation du laboratoire de parapharmacie par l'entreprise Soludia, le projet évolue normalement avec instruction du permis de construire en cours et début des travaux prévus pour septembre. La fabrication des produits commencera dès le premier trimestre 2000.

L'élaboration du dossier du Casino avance également. Le Groupe Vikings représenté par M. Leborgne a été choisi dernièrement comme concessionnaire. Le contrat prévoit l'achat à la commune de la maison Lannelongue par la Société d'exploitation du Casino de Castéra-Verduzan et la réalisation d'une partie des travaux pour 5 millions de francs doit débiter dès l'automne. Le parc et les communs restent bien entendu propriété communale. L'ouverture des jeux est conditionnée par l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, autorisation actuellement exceptionnelle, très difficile à obtenir. Un premier dossier devrait être déposé au Ministère dans un mois. Je vous tiendrai, bien entendu, au courant de l'évolution de ces dossiers sensibles.

En vous souhaitant d'excellentes vacances, je me permets de vous rappeler que je suis à votre disposition pour vous recevoir à la Mairie tous les jours entre 14h30 et 16 h.

Pierre Espiet

COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J. , Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

BAIL CAMPING

M. le Maire informe le Conseil que M. Soubiran, gérant du Camping, souhaiterait quitter ses fonctions. Des repreneurs se sont déjà manifestés. Le bail contracté entre la Mairie et M. Soubiran va de 1991 à 2001.

Il fait alors lecture de l'ancien bail et précise notamment une clause sur les réparations qui restent à la charge du gérant. Il semblerait que cette clause ne convienne pas aux éventuels repreneurs déjà contactés.

Après discussion, la durée du bail de 10 ans ainsi que l'article sur les grosses réparations sont conservés avec des garanties bancaires et restitution du matériel en état

Le montant du loyer est fixé pour la durée du bail

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour la signature d'un nouveau bail éventuel.

MODIFICATIONS au BUDGET

Commune :

M. le Maire fait état des recettes nouvelles :

- sécheresse : 78 700 F
- subvention à ne pas verser aux thermes 150 878 F, donc récupérée

puis des dépenses :

- subvention base de loisirs : 8 900 F
- chapitre 60 : 70 000 F
- chapitre 61 : 20 000 F
- compte 64 (personnel) : 110 189 F (représentant divers reclassements d'employés, des heures supplémentaires - remplacement de la cantinière etc..)
- subventions : contingent d'aide social : 3 000 F
 - contrat du terroir : 1 209 F
 - Bibliothèque pour tous : 1 250 F
 - Association Aides Ménagères : 4 030 F
 - Association "La Petite Pierre" : 10 000 F + 1000 F (emploi-jeune)

Vote : pour : 8 - abstention : 7

Thermes :

- Recettes : subvention du département sur déficit : 308 150 F (- 150 878 F subvention commune)
- dépenses : 730 F au compte 606 (EDF)

Vote : pour 8 - abstention : 7

Service des eaux :

- amortissement du matériel pour 2 450 F

Vote : pour 8 - abstention : 7

Base de Loisirs

Recettes : - subvention commune : 8 900 F

Dépenses : frais publicité : 5 500 F - entretien réseau : 3 400 f.

Il est fait état du bilan de la saison écoulée où il est remarqué une constance dans les entrées et à la buvette. Apparaît un solde négatif de 338,48 F.

Il est rappelé aussi que le déficit est pris en charge dans le budget de la commune sous forme de subvention.

vote : pour 8 - abstention : 7

TARIFS DE L'EAU

Monsieur le Maire demande une légère augmentation du prix de l'eau :

- 1ère tranche : de 5,50 F à 5,60 F

- 2ème tranche : de 3,40 F à 3,50 F

- assainissement : de 2,20 F à 2,30 F

Les nouveaux tarifs s'appliqueront au 1er janvier 1999.

vote : pour 9 - contre : 6

TARIFS CANTINE

M. le Maire fait état des dépenses et recettes pour la cantine scolaire.

Dépenses (toutes charges confondues : alimentation - petit matériel - personnel) : 296 065 F

Recettes : (paiement des familles) : 137 000 F

Après discussion, il est estimé que les dépenses uniquement d'alimentation ne sont pas couvertes par les recettes. Aussi, conformément à la loi, une dérogation exceptionnelle peut être demandée pour passer les prix des repas à 12 F par enfant (au lieu de 11,40 F

Accord à l'unanimité.

Il est en outre précisé que suite à un choix de longue date, l'approvisionnement se ferait toujours dans les commerces locaux.

MODIFICATION au POS

La commune possède un droit de réserve sur une partie (grange) d'une maison se situant rue du lac, appartenant à M. Labenne.

Le propriétaire, désirant restaurer ce logement inhabitable pour l'instant, a l'intention de construire une terrasse sur la grange mentionnée plus haut ; celle-ci fait l'angle de la rue du Vieux

Castéra et présente quelque inconvénient, notamment au niveau de la visibilité du carrefour avec la rue du Lac.

La commune a proposé au propriétaire "d'écorner" cet angle afin d'améliorer la sécurité de l'intersection, cette destruction ne présentant pour le propriétaire que peu de perte.

Il revient donc à la commune d'assurer financièrement la démolition du mur existant et la construction d'un nouveau plus en retrait avec un arrondi.

Le devis s'élève à environ 10 000F, l'acquisition du terrain (quelques mètres carrés) les frais de géomètre seront aussi à la charge de la commune. Il y aura également un poteau EDF à déplacer.

Vote : abstention : 2 (accord sur le principe mais devis trop élevé) - pour : 13

LA POSTE (Information)

Mme Hygonnenq, déléguée au Conseil Postal local qui s'est tenu dernièrement fait le compte-rendu de cette réunion présidée par le Directeur Départemental de la Poste.

La restructuration du tri du courrier du soir provenant de nombreuses communes interviendrait au 1er mars 1999 et supprimerait ainsi 1 h1/2 de travail à un employé. Le tri serait déplacé afin de centraliser au maximum ces manipulations.

Suite à une vive protestation des différents élus concernés lors de la réunion, il semblerait déjà que la suppression d'horaires soit levée.

Enfin, les boîtes postales, gratuites pour les communes, deviendront payantes : 300F/an

COMMISSION DES TRAVAUX : (rapporteur M. Bastita)

Il a été procédé à l'ouverture des plis pour la réalisation des travaux du Foyer du 3ème âge.

L'estimation de l'architecte s'élevait à 329 930 F HT

Deux candidats : M. Estingoy : 267 769,50 F HT

M. Mésa (Auch) : 304 867,20 F HT

Si toutes les conditions administratives sont remplies, M. Estingoy sera choisi.

Il n'est pas besoin de coordonateur, les travaux étant confiés à une seule entreprise.

Les honoraires d'architecte sont de 7 %

Les subventions s'élèveront au minimum à 30%

La minorité tient à préciser que ce bâtiment revient trop cher.

ELARGISSEMENT DE L'AULOUE

Il s'agit d'une régularisation d'actes non passés avec les propriétaires suite à la cession de terrains après les inondations de 1977. Il faut désigner un adjoint pour la signature des actes administratifs.

M. le Maire propose M. Bastita Gilbert.

vote : pour 14 - abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire mentionne que les travaux de l'Etablissement Thermal vont débuter dans quelques jours et dureront 7 mois environ.

- M. Moure signale qu'un problème d'humidité existe dans son logement jouxtant le musée Lannelongue. Vérification sera faite.

SEANCE DU 15 FEVRIER 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Ramounéda, Lapeyre J., Nef, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Hygonnenq et M. Garcia.

1 - REDUCTION D'UN EMPLACEMENT RESERVE

Suite à la demande faite par M. Labenne pour édifier une construction sur un emplacement réservé par la commune (séance du 14 décembre 1998), il convient maintenant de faire une modification au .P.O.S. pour la réalisation de cette opération. L'emplacement réservé est levé dans sa quasi-totalité, sauf sur la pointe, afin de pouvoir élargir le carrefour. Ainsi la construction est autorisée sur le reste de la parcelle occupée actuellement par une grange.

Adopté à l'unanimité.

2 - CREATION d'un EMPLOI-JEUNE

M. le Maire rappelle les conditions pour la création d'un emploi-jeune, à savoir essentiellement : - condition d'âge (moins de 25 ans)

- financement sur 5 ans par l'Etat à 80 % (le reste 20 % serait pris en charge par le Département pendant deux ans).

Le village devant connaître un certain renouveau de par la rénovation des thermes et la construction d'un laboratoire, M. le Maire propose la création d'un emploi-jeune qui serait chargé de l'environnement .

Il est souligné que cet emploi demande une formation spécifique et, de la discussion qui s'en suit, la motivation et la compétence semblent être les critères retenus pour cette future embauche.

Adopté à l'unanimité.

3 - ADHESION AU CENTRE DE GESTION

L'Office des H.L.M. demande sa réaffiliation au Centre de Gestion. M. le Maire fait état des conditions pour réintégrer à savoir essentiellement l'accord des adhérents.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

4 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

M. le Maire précise qu'un recensement de la population va avoir lieu de mars à avril 99. La personne contactée est celle qui avait assuré cette fonction en 1990. Mme Lapeyrère Monique est donc désignée à l'unanimité.

5 - COMMISSIONS

M. Bastita, rapporteur, fait le compte-rendu des différents travaux entrepris :

A l'Eglise les lézardes ont été bouchées et les contreforts restaurés. Il demeure un problème de descente d'eau et d'arête de mur qui ont été abîmées. Il est signalé par ailleurs l'efficacité du drainage pratiqué pour assécher la sacristie.

↳ Au terrain de football, il demeure quelques travaux à effectuer pour terminer l'aménagement des tribunes. Les enduits intérieurs et extérieurs, l'isolation et le garde-corps impliquent une dépense de l'ordre de 69 000F TTC. Il est aussi demandé une machine à tracer les lignes dont le coût s'élève à 3 000 F. Accord à l'unanimité.

Par ailleurs, toute la voirie rue de la Guinguette et le pourtour des tribunes de foot est terminée.

↳ Pour la voirie : un devis est attendu ; les travaux seront effectués sur des zones prioritaires à déterminer.

↳ Concernant l'éclairage public de nouveaux réverbères vont être posés depuis le garage jusqu'à la rue de Gigouli en remplacement des poteaux en béton ; en effet le réseau électrique est désormais enterré sur cette portion.

6 - DIVERS

Un devis va être établi concernant le piétonnier allant de la future passerelle à la base de loisirs. Il sera agrémenté de luminaires.

Le maire d'Ayguetinte a pris un arrêté interdisant complètement l'accès à la décharge de Catreille qui est donc définitivement fermée.

Les maires de Jégun et Valence-sur-Baïse organisent des réunions publiques afin de protester contre les nouvelles mesures prises par la direction de la Poste, mesures amenant à terme à des réductions d'emploi et d'activité. Elles auront lieu le mardi 16 février à Jégun et le mercredi 17 février à Valence.

Dans les modifications budgétaires apportées au moment du budget supplémentaire, il y a lieu de modifier quelques données erronées. Ainsi le rappel attribué à M. Bergamo est en vérité consacré au contrat consolidé de M. Lamotte (environ 25 000 F). Le rappel effectif de M. Bergamo étant de l'ordre de 7 900 F sans les charges.

D'autre part, la récupération de la subvention attribuée par la commune aux Thermes a permis une répartition de cette somme sur plusieurs postes budgétaires en faisant apparaître un excédent d'environ 34 000 F pour une somme de 1 577 125 F au chapitre du personnel (dont 461 715 F de charges).

M. le Maire fait lecture de la lettre stipulant la très bonne qualité de l'eau pendant l'année 1998.

EGLISE DU VIEUX CASTERA :

Suite à l'effondrement de la chapelle de l'église, l'architecte souhaite que les pierres soient mises à l'abri et que quelques petits travaux de consolidation soient faits sur le haut des murs.

Ce monument inscrit ne bénéficie pas de subvention départementale pour une remise en état. M. Gauthier fait part d'une aide possible par l'association "Sauvegarde des Monuments" ou celle des "Eglises anciennes".

Le CAUE par le biais des chantiers écoles pourrait également prendre part à certains travaux. Un devis sera demandé.

VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT DE POUCHON :

Le premier des cinq lots viabilisés a été vendu avec une TVA à 20,60 %. Or une loi fixe désormais ce taux à 4,9 %. Par conséquent la commune va perdre de l'argent sur la récupération de cette taxe. Il est donc nécessaire de modifier le prix de vente du m² afin de parvenir au même prix d'achat pour le particulier. La Sous-Préfecture approuve la légalité de l'opération puisque le prix TTC reste inchangé. Le prix sera fixé à 85 F le m² hors taxe au lieu de 75 F

Approuvé à l'unanimité.

Un projet de lotissement géré par le Toit Familial est à l'étude sur le terrain dit de la "conserverie". Un plan sommaire est présenté pour desservir 9 lots dans un premier temps. Une étude sur la viabilisation (à charge de la commune) va être lancée.

SEANCE DU 29 MARS 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Ramounéda, Garcia, Lapeyre, Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, M Philip et Mlle Lapeyre.

Absent excusé ayant donné procuration : M. Vervin à M. Philip

1 - QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'autorisation de vente d'un terrain au lotissement de Pouchon : il s'agit du lot n° 5 d'une superficie de 1550 m². Le pris hors taxe est de 85 FHT/m².

Adopté à l'unanimité

- M. le Maire fait part de la demande de construction d'une petite station de pompage par M. Lapeyre Guy sur le bord de l'Auloue à des fins d'irrigation. Or, il s'agit d'une zone inondable et cela nécessite une mesure par anticipation dans le règlement du POS. L'édifice est en dur, couvert en tuiles.

Accordé à l'unanimité.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 1998

M. le Maire présente globalement les résultats du compte administratif, ceux ayant été diffusés depuis plusieurs jours aux conseillers afin qu'ils puissent les consulter. Ce compte avait été également commenté en commission des finances.

M. le Maire se retire ensuite et il est procédé au vote :

- compte administratif de la commune : pour : 7 - abstentions : 7
- compte administratif service des eaux : pour : 14
- compte administratif des Thermes : pour : 7 - abstentions : 7
- compte administratif base de loisirs : pour : 14
- compte administratif "lotissement de Pouchon" : pour : 14
- compte administratif du CCAS : pour 14

3 - VOTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS PRIMITIFS 1999

↳ Commune :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour une somme de 5 815 750 F
Les recettes sont constituées de 5 187 198 F en opérations réelles, de 270 264 F en opérations d'ordre, 358 288 F étant le résultat reporté qui complète le total de la section.

Pour l'investissement l'équilibre se situe à 2 760 321 F. Les recettes se décomposent comme suit : opérations réelles : 2 593 182 F et un report de 167 139 F.

Il y a lieu de procéder ensuite au vote pour fixer les taux des contributions directes. M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier ces taux fixés par la commune. Accord à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il précise en outre qu'il est nécessaire de combler année par année la différence entre le versement effectué par la commune et la recette de la taxe. Cette augmentation sera de 10 000 F par an. Ainsi la taxe pour 1999 passera de 105 000 F à 115 000 F. Accepté à l'unanimité.

Dans le budget d'investissement se dégage une somme de 755 586 F venant de l'excédent dans le budget de fonctionnement. M. le maire fait état des différents chapitres concernés en précisant les écritures comptables sur la vente du terrain du "casino" et du musée notamment ; enfin il est précisé que la somme allouée à la voirie (400 000 F) servirait à payer une tranche de travaux effectués fin 98 (170 000F), le programme annuel de 200 000 F et le reste servant à mettre en place une réserve d'eau au Vieux-Castéra (incendie).

↳ Eau et Assainissement

M. le Maire fait lecture de l'ensemble des recettes et dépenses de la section d'exploitation qui s'équilibrent à 719 764 F (dont un excédent de fonctionnement de 124 264 F).

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 481 459 F avec un autofinancement de la section de fonctionnement de 131 465 F.

↳ Les Thermes

Le budget de fonctionnement trouve son équilibre en recettes et en dépenses à 69 031 F, les recettes bénéficiant d'un excédent reporté de 16 760 F. En dépenses, 8 000 F sont consacrés au paiement de charges.

↳ Base de Loisirs

Le budget de fonctionnement trouve son équilibre pour un montant de 818 466 F avec notamment en recettes la subvention communale de 348 466 F

En investissement apparaît le montant du remboursement d'emprunts sur le capital de 325 525 F.

↳ Lotissement de Pouchon

M. le Maire signale que le déficit de l'opération se montera environ à 60 000 F ; en fonctionnement le budget s'élève à 896 400 F alors qu'en investissement l'équilibre est atteint par une somme de 764 650 F

↳ C.C.A.S.

Les dépenses et les recettes de l'exercice se montent à 6 832 F , les recettes bénéficiant d'un excédent reporté de 3 472 F.

Il est procédé ensuite aux votes des différents budgets

- ✓ -commune : pour : 8 - abstentions : 7
- ✓ - base de loisirs : pour : 8 - abstentions : 7
- ✓ - service des eaux : pour : 15
- ✓ - les thermes : pour : 15
- ✓ - lotissement de "Pouchon" : pour : 15
- ✓ - CCAS : pour : 15

En questions diverses supplémentaires, il est demandé qu'un conteneur d'ordures ménagères soit installé à Peyrouau ; il est répondu qu'il en existe déjà un à Mounouat mais que si nécessaire un conteneur supplémentaire sera mis à Mounouat.

Il est signalé que le mur de soutènement du parking place de l'ancien marronnier connaît quelque faiblesse. Ceci sera vu par la commission concernée

Enfin, il est rappelé qu'un dépôt de "monstres" est situé dans le local communal près de l'église et qu'il faut s'adresser à la Mairie pour y déposer les objets.

SEANCE DU 20 MAI 1999

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef, MM. Cominotti, Marès, Moure, Philip et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Ramounéda et Vervin

1 - CASINO

M. le Maire fait part à l'assemblée que suite à la dernière réunion de la commission du Casino, il avait été retenu deux sociétés qui semblaient satisfaire dans l'ensemble le premier cahier des charges. Ce sont les groupes Vikings et Partouche. Après ajustement de ce cahier des charges, les réponses fournies par les deux groupes ont été les suivantes :

- *Groupe Partouche* : le groupe achèterait la maison Lannelongue mais ne ferait les travaux que dans la mesure où l'autorisation des jeux serait accordée. Dans le cas contraire, le bâtiment serait restitué à la commune. Le prélèvement accepté serait de 15 %.

- *Groupe Vikings* : le groupe achète le bâtiment, assure la rénovation complète sans condition, s'associe à la vie associative du village par un apport financier de 200 000 F et assure un prélèvement progressif sur plusieurs années (7% les 5 premières années - 9% de la 6ème à la 10ème année - 11% de la 11ème à la 15ème année et 12 % à partir de la 16ème année jusqu'à la fin de la concession).

Cette deuxième formule a été retenue à l'unanimité par la commission communale dans un premier temps.

Toutefois un problème juridique a été soulevé sur l'ancien cahier des charges à l'article 5. Une clause a donc été rajoutée pour préciser que la S.C.I qui sera propriétaire du bâtiment s'engage à le louer ou à le vendre à la Municipalité ou à un nouveau concessionnaire (au prix fixé par un expert nommé par la commune) dans la mesure où la Société d'exploitation (SECCV) ne serait pas retenue à l'issue du bail d'exploitation. La SCI et la SECCV sont rattachées au groupe Vikings.

Ainsi le Conseil Municipal doit se prononcer sur 3 points :

- ✓ - accepter le nouveau cahier des charges et le choix du groupe Vikings
- ✓ - demander le retrait de la maison Lannelongue du bail fait avec le Département
- ✓ - vendre la maison Lannelongue à la SCI du groupe Vikings au prix estimé à 300 000 F.

Il y a lieu d'imposer un délai à cette société pour effectuer les travaux de rénovation (1 an).

Le fait de présenter un bâtiment rénové et de montrer l'attachement à la vie associative et culturelle du village doit constituer un atout supplémentaire pour l'obtention de l'autorisation des jeux.

Avant de passer au vote, M. Philip détenant la procuration de M. Gauthier, tient à émettre les réserves de ce dernier et demande son abstention. Les résultats du vote sont donc : pour 14 - abstention : 1.

2 - VENTE d'un TERRAIN AU LOTISSEMENT DE POUCHON

Le lot n°4 d'une superficie de 1244 m² va être vendu au tarif modifié par délibération du Conseil Municipal : 85 FHT/m².

La vente est acceptée à l'unanimité.

3 - CREATION D'UN SITE INTERNET

Il est proposé à la Municipalité de créer un site internet qui n'aura de l'intérêt que si un grand nombre de communes adhèrent à ce projet. Il semblerait que déjà beaucoup de celles-ci soient intéressées.

Le coût de l'abonnement est de 2 500F/an sur 3 ans.

Il reste à définir le choix de textes, de photos et d'informations qui devront figurer.

Le projet est accepté à l'unanimité.

4 - REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur du secrétariat de Mairie est tombé en panne et devant les très grosses réparations qui s'imposent, le remplacement s'avère nécessaire. Un appareil a été prêté par le service qui assure la maintenance.

Toutefois les devis demandés ne sont pas tous arrivés, une décision d'achat n'est pas possible pour l'instant. Les prix déjà connus pour ce genre d'appareils recto-verso se situent dans une fourchette de 25 000 à 27 000 FHT.

Une autorisation unanime est donc donnée au Maire pour effectuer cet achat.

5 - MOTION POUR LES CURES THERMALES

M. le Maire fait part des menaces qui pèsent pour le remboursement de certaines indications de cures.

L'Association des Etablissements Thermaux demande que les conseils municipaux concernés prennent une motion en faveur d'une politique thermale. Lecture est faite de cette motion.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour cette motion.

Il est précisé ensuite que régulièrement des menaces apparaissent sur ces remboursements alors que l'activité économique thermale représente un "poids non négligeable" et qu'il serait dangereux de prendre de telles décisions.

6 - DIVERS

MM. le Maire va confier à la SEM Gers l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une salle des fêtes en liaison avec l'aménagement de la Mairie actuelle.

M. le Maire indique aussi que les travaux du Laboratoire commenceront en septembre.

M. Philip demande à ce qu'il soit informé, dans la mesure du possible, de l'embauche de C.E.S. par la commune. La demande a été prise en considération.

La séance est levée à 21 h 45.

INFOS.....INFOS.....INFOS.....

SERVICE DES EAUX

Numéros d'appel d'urgence en cas de problème sur le réseau d'alimentation d'eau :

- ☞ **MAIRIE : 05.62.68.13.11**
du lundi au vendredi 08 h 30 /12 h 30 - 14 h/17 h 30
- ☞ **SERVICE DES EAUX : 05.62.68.11.28**
tous les jours après 17 h00 - samedis, dimanches et jours fériés

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

lundi - mercredi et vendredi matin du 14 juin au 10 septembre 1999

Il est rappelé aux usagers que les verres doivent être déposés uniquement dans les conteneurs révervés à cet effet et non à côté.

COLLECTE DES MONSTRES MENAGERS

- ☞ *Inscriptions à la Mairie*

LOTISSEMENT

- ☞ Deux lots sont encore disponibles au prix de 85 FHT/le m². Réservations et renseignements à la Mairie.

BASE DE LOISIRS

- ☞ Les tarifs pour la saison 1999 sont inchangés, à savoir :
 - pour les enfants de moins de 14 ans : 6F l'entrée ou 60 F la carte d'abonnement (qui donne droit à 15 entrées)
 - pour les adultes : 12 F l'entrée ou 120 F la carte d'abonnement (qui donne droit à 15 entrées)
- ☞ La base est ouverte et surveillée par un Maître Nageur Sauveteur et un surveillant de baignade tous les jours de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 15 à 19 h 45
- ☞ Une carte d'entrée permanente pour l'été 1999 a été remise, comme les années précédentes, à tous les enfants fréquentant l'école de Castéra.
- ☞ La surveillance de la qualité des eaux de baignade est effectuée tous les quinze jours par la D.D.A.S.S. (service santé- environnement). Les analyses effectuées révèlent une eau de très bonne qualité bactériologique, avec une transparence supérieure à 1 mètre. Ces résultats sont affichés à l'entrée de la base de loisirs et chez tous les commerçants.

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Cet hiver la section fête, en collaboration avec le Foot et le Basket, a participé au dynamisme du village en proposant deux soirées repas à thème-bal disco. Ces deux initiatives ont été une réussite et l'expérience sera certainement renouvelée l'hiver prochain.

En ce qui concerne les animations de l'été, pensez à retenir quelques dates :

- 14 juillet : rallye touristique au Pays de d'Artagnan et repas du 14 juillet au Parc Lannelongue
- 17 juillet : vide-grenier en semi-nocturne au Parc Lannelongue et exposition d'artisanat créatif sous la halle de la Mairie
- 20 au 23 août : fête locale

Du nouveau cette année : une course cycliste UFOLEP le samedi après-midi et un spectacle cabaret le samedi soir

Ambiance et animations assurées pendant quatre soirs.

- *Et bien sûr tous les vendredis à 21 h au Parc Lannelongue, concours de quilles ou de pétanque.*

Corinne et Florence vous réserveront leur meilleur accueil à la buvette du parc durant l'été

- COMITE CANTONAL CROIX-ROUGE CLAE-CLSH

SECTION HUMANITAIRE :

Le comité cantonal de Castéra-Valence de la Croix-Rouge Française remercie toutes les castéroises et tous les castérois qui ont répondu présents lors de la récente campagne d'adhérents.

Le comité remercie également toutes les personnes qui se sont mobilisées dans un grand élan de générosité pour les collectes alimentaires et de produits d'hygiène par les réfugiés du KOSOVO.

Nous vous communiquons quelques chiffres nationaux :

- produits alimentaires : 11 000 tonnes
- produits d'hygiène : 2 000 tonnes

Au 26 mai, 7593 tonnes avaient été acheminées par bateau, avion, camion. A cette date le reste était en voie d'acheminement.

En dons par chèques : 86 751 281 F ont été reçus.

CENTRE DE LOISIRS :

Le CLAE accueille les enfants de l'école de Castéra-Verduzan les matins et soirs des journées scolaires ainsi que pendant l'interclasse cantine. Ateliers de bricolage, travaux manuels et jeux sont proposés aux enfants.

Durant les vacances d'été 1999 le centre de loisirs sera ouvert du mercredi 7 juillet à 12 h00 au vendredi 13 août au soir.

Le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 3 ans. Les plus petits seront pris en charge par des animatrices spécialisées "petite enfance" afin qu'ils puissent vivre à leur rythme.

Tout au long de ces vacances, si le temps le permet, baignade à la base de loisirs..

Projet pédagogique de cet ETE 99 : **INFINIMENT GRAND, infiniment petit...** avec des activités en ateliers et des sorties prévues notamment le :

- 15 juillet : cité de l'Espace
- 3 août : Donjon des Aigles

Trois mini-camps sont également prévus :

- 19-20-21 juillet : **Beaucaire** (âge minimum 8 ans) ; canoë, vélo, etc..
- 27-28 juillet : **mini-camp - Mini-débrouillards** (4-7 ans) : initiation aux joies du camping
- 29-30 juillet : **Mini-camp, veillée Trappeur** : (âge minimum : 8 ans) après les grillades, veillée au lac et nuit au camping de Castéra.

Les programmes détaillé de ces journées sont à votre disposition au Centre de Loisirs.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS

L'Association des Commerçants s'agrandit. Après l'arrivée cet hiver de Joël Gosselin au Carré d'As Café, le village compte ce printemps quatre nouveaux commerçants :

- Taxi Benoît Omnes, successeur de M. Coulon
- Pascale Dubois, nouvelle gérante du camping
- Elisabeth Peyrussan, atelier de repassage
- Jean-Pierre Nangis, salon de thé, crêperie, pizzeria

L'Association leur présente tous ses vœux de réussite

Fin mars, les commerçants et artisans castérois ont participé, grâce à l'Office de Tourisme, à la Foire Internationale de Toulouse. Notre village était le seul représentant du Gers et sa présence sur la foire sera porteuse pour les commerces.

Nous nous sommes également mobilisés contre les changements d'horaires de l'agence du Crédit Agricole. Avec l'aide de la Municipalité, nous avons obtenu des heures d'ouverture mieux adaptées à la population et aux commerces. A compter du 1er juin, ces nouveaux horaires sont : le mardi de 09h15 à 12h30 et de 13h45 à 17h00 et le samedi jusqu'à 16h00.

En ce qui concerne les animations, deux repas ont été organisés : un en janvier à l'hôtel des Thermes et celui des "Demoiselles" il y a quelques jours à la Mairie.

Pour la Fête des Mères, l'Association a proposé une opération qui a permis de gagner 16 bracelets en plaqué or et une bague marquise en or.

Nous vous rappelons le nom des gagnants : Mariane Sabaté, Coraline Alquier, Véronique Dupeyron, Olivier Moyer de Toulouse, Alette Le Gallec de Beaucaire, Cathy Mordellet de Rozès, Mme Dulhoste, Yvonne Garcia, Muriel Frasez, Gabriel Jean, Lucie Agras, Vénéline Kaffy de Valence, Jean Martin de Larroque, Emilienne Nadau de Jégun, Mme Patouillard de Montélimard et Yvonne Caubet.

Une telle opération n'aurait pu se faire sans l'aide de la CCI et de la FDACA (Fédération Départementale des Associations de Commerçants et Artisans), que nous remercions.

Enfin, la foire à la Brocante se déroulera le dimanche 1er août. La commission responsable de cette animation prépare son organisation.

Bon été à tous !

OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme continue de travailler avec le cabinet de marketing Haute-Saison sur la stratégie de communication de relance de l'activité thermale.

Le Conseil Municipal ayant donné son accord à la création d'un site Internet, nous réalisons les pages de présentation. Castéra-Verduzan sera bientôt consultable sur le web.

Les cartes de tennis (section tennis Foyer) sont disponibles. Il est possible de jouer à l'heure. Le tableau des réservation est en place.

RANDONNEES PEDESTRES

L'Office de Tourisme propose durant le mois de juillet des randonnées pédestres à thème encadrées par un animateur (brevet d'accompagnateur). Départ les mercredis et samedis à 8 h 30 - Rendez-vous sur le parking derrière la mairie. Une nocturne est prévue le mercredi 28 juillet à 21 heures. (Renseignements : office de tourisme : 05 62 68 10 66 ou animateur : 05 62 68 13 84)

"LA PETITE PIERRE" - La Peyrette à Jégun

Pierre qui roule n'amasse pas mousse, dit le proverbe, nous avons quotidiennement l'occasion de le vérifier. Le chemin est encore long avant de pouvoir concrétiser tous nos projets : difficile pour une jeune compagnie de se faire connaître ; difficile encore de naviguer dans les méandres des collectivités publiques, difficile aussi de déplacer dans nos villages les producteurs loin de leurs sièges urbains : mais le bilan est positif, il est vrai que depuis 9 mois nous avons beaucoup fait parler de nous, mis en place de nombreuses activités, projets et nous avons bien l'intention de continuer sur cette lancée.

ATELIERS :

Premier contact avec les planches, premier trac, l'atelier des 6-12 ans s'est produit dimanche 6 juin au festival "Mômes en scène" de MONTREAL.

Ils ont hâte maintenant de jouer devant leur public. Les ateliers (des tout-petits aux adolescents) se produiront. à JEGUN à CASTERA, à LAVARDENS et à SIMORRE à l'occasion de "FESTI-DROLE".

Pour la rentrée sont prévus les ateliers suivants :

*Eveil tout-petits

*Théâtre 6-12 ans, 13-18 ans et adultes

*Expression rythmique 6-12 ans, à partir de 13 ans-adultes et personnes âgées

*Sévilanes (à l'étude)

N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant (les jours et heures sont encore à définir).

STAGE DE THEATRE

La petite Pierre organise deux stages de théâtre en juillet sur sa propriété sur le thème de l'improvisation :

- 15-20 ans : du 9 au 13 juillet inclus

- Adultes : du 17 au 21 juillet inclus.

Renseignements, inscriptions au 06.62.68.19.00

COMPAGNIE KIROUL

La première partie de la tournée "Théâtre en campagne" avec le spectacle "La Porte des Songes" se termine. La compagnie aura joué dans une dizaine de villages du département, ainsi qu'au théâtre de la ville d'Auch pour sa première officielle où elle a fait salle comble. La tournée dans les petits villages se poursuivra à partir de septembre. La compagnie se produira durant l'été sur divers lieux touristiques du département et d'autres régions, ainsi que dans des festivals.

LA COMPAGNIE VENDAVAL

Compagnie de danse nouvelle née, composée des quatre jeunes danseuses andalouses de la compagnie Kiroul. Elles créent actuellement leur spectacle pensé pour la rue "RACONTE-MOI".

Un mélange de danse, musique, chant, portés acrobatiques, "RACONTE-MOI" est le récit du voyage du sud de l'Espagne au Sud de la France, de la rencontre de deux cultures, de la nostalgie des racines à la joie de la découverte.

Le spectacle se jouera à partir de juillet avec des passages prévus au festival d'Avignon et d'Aurillac.

APPEL A SOUTIEN

Vous avez sans doute reçu dans vos boîtes aux lettres une demande d'adhésion aux "Amis de la Petite Pierre". En effet, pour que notre aventure puisse se poursuivre, nous avons besoin de votre soutien. Cela nous permettra de défendre notre projet auprès des institutions et surtout de sentir que cette aventure est le fruit de multiples énergies.

Plusieurs formules de soutien sont possibles:

- * *le coup de pouce : 100 F*
- * *Le coup de coeur : 200 F ou plus (chèque à l'ordre de la Petite Pierre)*
- * *Le coup de main : Aide sur la propriété*
- * *Le coup de théâtre : apport en matériel (nous contacter pour les besoins).*

merci d'avance de votre soutien.

CLUB "BEAU SOLEIL" - LES AINES RURAUX

Le Club "Beau Soleil" poursuit ses activités. Son loto du mois d'avril a connu un réel succès. Nous souhaitons qu'il en soit de même le 24 juillet en nocturne, le 12 septembre et le 10 octobre en matinée.

Le 25 mai un petit voyage d'une journée dans les environs de Lavarat nous a permis de découvrir le magnifique jardin des Martels avec sa verdure, ses plans d'eau et ses fleurs multicolores.

Prochainement nous partirons pour le Tyrol. Ensuite, le 8 juillet, nous nous rendrons dans les Pyrénées pour visiter le gouffre d'Esparros. Les 3,4 et 5 septembre nous irons à la découverte des gorges du Tarn.

Nos randonnées pédestres se déroulent tous les quinze jours à la grande satisfaction des marcheurs.

La gymnastique n'a plus de secret pour ses participantes et leur permet de rester jeunes et dynamiques....

Enfin, comme d'habitude les jeudis sont une agréable occasion de se rencontrer pour une partie de cartes ou jeux de société. Un délicieux goûter clôture ces après-midi.

Venez nombreux nous rejoindre, nous nous ferons un grand plaisir de vous accueillir.

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

Le mois de juin annonce la fin du premier semestre de formation pour les sapeurs pompiers castérois. Durant les premiers mois de l'année les bénévoles du centre ont continué leur formation. Pas moins de 7 stages pour 17 sapeurs pompiers pour un total de 445 heures.

Diverses formations : du recyclage CFAPSE-CFAPSR (secours en équipes et secours routier - 16 heures), initiation transmissions (24 heures), formation initiale d'application (FIA2 - 23 heures), stage d'avancement de grade (48 heures), le monitorat de secourisme (56 heures) Tous les pompiers présentés en examen ont brillamment obtenu leurs diplômes. Une mention spéciale doublée de sincères félicitations à Florent Zadro qui a obtenu son diplôme de moniteur national de premier secours. Comme vous pouvez le constater vos bénévoles ne regardent pas les heures de formation pour être le plus efficace possible durant les interventions.

Les pompiers castérois, en plus du domaine opérationnel, participent activement à l'animation du village. C'est dans ce cadre, sous le couvert de l'amicale, que le centre a organisé le 10 avril dernier le 1er championnat départemental de VTT. Une quarantaine de participants ont pu ainsi découvrir le circuit de 28 km tracé sur 4 communes différentes (Cézan, Larroque-Saint-Sernin,, Réjaumont et Castéra). Beaucoup de travail pour cette organisation mais bien vite récompensé par le succès de cette journée.

Autre animation qui arrive dans quelque temps : *"la journée portes ouvertes"*. Cette 4ème édition sera encore celle des enfants puisque en relation avec l'école un concours de dessins sera organisé. Les dessins seront exposés durant la journée ou chaque castérois pourra venir voter. Des jeux sont également prévus pour les enfants et les adultes. Vos sapeurs pompiers vous donnent donc rendez-vous le 24 juillet devant le camping. Des démonstrations, des airs de bandas, de la convivialité seront bien sûr au programme.

Le centre de secours profite de ce bulletin municipal pour informer qu'il est à la recherche de bénévoles en prévision des futurs départs à la retraite. Pour cela prendre contact avec Jean-Jacques Rinaldi par courrier en faisant acte de candidature ou par téléphone au 05.62.68.12.59.

A l'approche de l'été les sapeurs pompiers adressent à tous les castérois de bonnes vacances.

MUSICOLI

Depuis de nombreuses années, Castéra a cette chance d'offrir à ses enfants la possibilité d'apprendre la musique et le chant. *Musicoli* remplit cet objectif en leur apportant le goût du travail qui amène au plaisir de la difficulté surmontée.

Néanmoins, *Musicoli*, pour remplir pleinement sa mission, doit s'ouvrir au plus grand nombre. La vocation première de notre association est bien évidemment de mettre l'apprentissage de la musique à portée de toutes les bourses.

C'est là que se pose le problème du financement de *Musicoli* et donc de sa survie.

Aujourd'hui *Musicoli* travaille avec trois professeurs que nous devrions rémunérer nous-mêmes et sur les salaires desquels nous devrions payer des charges. Uniquement subventionnés par la commune (5 000 F), nous n'en avons évidemment pas les moyens.

Nous intervenons régulièrement auprès de l'ADDA qui fédère au niveau du département l'action des écoles de musique. Notons au passage que certaines écoles du département disposent de subventions à hauteur de 150 000 F comme Montréal, ou 50 000 F comme Valence. Comment pouvons nous soutenir la comparaison ! Il nous faudra sans aucun doute unir nos projets avec ceux des communes environnantes (Lavardens, Jégun et d'autres). D'ailleurs, *Musicoli* observe avec intérêt la naissance de "La Petite Pierre" qui s'est résolument et avec un certain culot, engagée sur un projet culturel des plus ambitieux. Si l'avenir nous en donne les moyens, et si nous trouvons ensemble des convergences, nous pourrions envisager d'unir nos forces.

La condition première pour bénéficier des aides départementales nécessite de disposer d'un professeur diplômé pour l'enseignement. Nous profitons du départ de Sylvie Votano, retenue par son nouvel emploi, pour trouver la compétence requise dès la rentrée de septembre.

Enfin sur le plan pédagogique nous appelons les personnes intéressées par un cours de percussions (batterie etc..) à se faire connaître dès aujourd'hui, afin d'organiser cette nouvelle activité avec le professeur. Les cours d'éveil musical reprendront eux aussi avec Marie-Lise RIU et nous veillerons à ce que cette activité importante pour *Musicoli* ne se percute pas avec celles proposées par les clubs de sports.

Musicoli souhaite à tous ses élèves de bonnes vacances et compte sur vous tous pour nous aide à redémarrer plein de motivation en septembre.

BASKET BALL CASTEROIS

La saison 98-99 vient de s'achever avec quelques regrets et beaucoup de satisfactions.

Au niveau des regrets on pourra noter la descente des deux équipes garçons. L'équipe première retrouvera la nationale 3 après un passage éclair certes mais très enrichissant en nationale 2. Notre équipe sera la seule du Gers en N3 après les descentes d'Auch et de Valence2. Nous sommes toujours la deuxième équipe du département après Valence.

L'équipe réserve rejoint la promotion excellence région où elle retrouvera plusieurs équipes gersoises (Valence, Gondrin..). Plusieurs jeunes viendront renforcer cette équipe aux côtés des "anciens".

Côté satisfaction : l'équipe "filles" avec un très bon parcours dans son championnat départemental.

De très bons résultats chez toutes nos équipes de jeunes avec une mention spéciale aux poussines qui sont championne départementales et aux cadets qui sont vice-champions.

Devant le nombre important de jeunes licenciés (80)n, le club va embaucher un emploi-jeune pour s'occuper du centre de formation.

Côté dirigeants on prépare activement la prochaine saison.

NOUS TENONS A REMERCIER TOUS LES BENEVOLES QUI AIDENT LE CLUB A SON BON FONCTIONNEMENT

Nous vous souhaitons un bon été à tous.

CASTERA-VERDUZAN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1999

JUILLET

- MERCREDI 14 : Rallye touristique et repas
Randonnée pédestre accompagnée - départ 8 h 30 - parking école
- VENDREDI 16 : Concours de quilles - 21 h
- SAMEDI 17 : "Lou mercat" - vide grenier en semi-nocturne
Randonnée pédestre - départ 8h30
- MERCREDI 21 : Randonnée pédestre - 8 h 30
- VENDREDI 23 : Concours de pétanque - 21 h
- SAMEDI 24 : Journée portes-ouvertes Sapeurs-Pompiers
Loto du club Beau Soleil - 21 h
Randonnée pédestre - 8 h 30
- MERCREDI 28 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron
Randonnée pédestre nocturne - départ 21 h
- VENDREDI 30 : Concours de quilles - 21 h
- SAMEDI 31 : Randonnée pédestre - 8 h 30

AOUT

- DIMANCHE 1 : Foire à la Brocante
Concours palet Gascon - 15 h
- VENDREDI 6 : Concours de pétanque : 21 h
- LUNDI 16 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron

VENDREDI 20 AU LUNDI 23 : Fête locale

- Bal Disco tous les soirs
Bal Musette le dimanche soir à la mairie
- Samedi :* course cycliste (après-midi)
concours de quilles (après-midi)
spectacle cabaret "Parissimo" (soirée)
Samba Résille (nuit)
- Dimanche :* intervillage/bandas (après-midi)
passe rue et feu d'artifice

- LUNDI 23 : Réunion hippique - 14h30 - Baron
Concours palet Gascon - 15 h
- MERCREDI 25 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron
- DIMANCHE 29 : Concours de pétanque - 14 h 30

SEPTEMBRE

- VENDREDI 3 : Concours palet Gascon - 21 h
- SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 : Tournoi des Thermes de basket
- DIMANCHE 12 : Loto du club Beau Soleil

OCTOBRE

- DIMANCHE 3 : Concours de pétanque - 14 h 30
- LUNDI 4 : Réunion hippique -
- DIMANCHE 10 : Loto du club Beau Soleil

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

